

Philippe CINQUIN  
Professeur à l'Université Grenoble Alpes  
[Philippe.Cinquin@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Philippe.Cinquin@univ-grenoble-alpes.fr)

Grenoble, le 3 décembre 2021  
Monsieur Antoine PETIT  
Monsieur Olivier COUTARD  
Candidats à la Présidence du CNRS

### *Lettre ouverte*

Messieurs les Candidats, chers Collègues,

existe-t-il des situations où des considérations politiques peuvent justifier de fermer les yeux sur des manquements à la déontologie ? Si oui, lesquelles, et est-il déontologique de ne pas étudier ces manquements pour en tirer des leçons pour l'avenir ? Est-il sain que le témoin de manquements à la déontologie ne puisse saisir le référent déontologue du CNRS que si l'auteur de ces manquements est sous son autorité ?

Ces questions peuvent surprendre. En effet, la position officielle du CNRS sur la déontologie semble parfaitement claire : le CNRS est signataire de multiples chartes sur le sujet, a été l'un des premiers organismes à se doter d'un référent déontologue, et dispose d'un comité d'éthique indépendant dont la mission comporte un volet déontologique. Par ailleurs, tout le monde a en tête tes paroles fortes, cher Antoine, prononcées à France Culture et répétées à l'occasion des 80 ans du CNRS devant le Premier Ministre, la Ministre de la recherche et plusieurs centaines de directeurs d'unité : « *il faut être impitoyable avec les tricheurs* ».

Malheureusement, comme le montrent les erreurs déontologiques commises par le CNRS dans le processus de labellisation des projets du programme phare de l'initiative d'excellence de l'Université Grenoble Alpes (UGA, dont le CNRS est co-fondateur), il y a loin du discours aux actes. Les représentants du CNRS ont d'abord laissé commettre deux violations caractérisées de la déontologie lors du comité de sélection des projets de ce programme, puis ont participé par leurs votes à la tentative d'étouffement de l'affaire, dans des instances où le principe d'impartialité a été à nouveau violé de façon grossière et honteuse. Après la publication des rapports de trois instances déontologiques reconnaissant l'existence de multiples manquements ([dont l'un anonymisé](#), publié par le Collège de déontologie du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - MESRI), puis d'un [jugement du tribunal administratif](#) annulant toute la procédure de sélection des projets, le représentant du CNRS au conseil d'administration de l'UGA n'est pas intervenu pour que l'UGA étudie ce qui s'était passé, préalable indispensable pour espérer tirer des leçons du passé. Il n'est pas non plus intervenu pour demander que l'UGA applique les recommandations des instances déontologiques : i) ni l'UGA, en tant qu'institution, ni les deux principaux responsables, à titre individuel, n'ont « *[reconnu] l'erreur ou la faute* » ; ii) en opposition à la recommandation du Collège du MESRI citée plus haut, l'UGA vient de lancer, sans faire appel à un jury de sélection extérieur, un nouvel appel à projets, de nature et d'ampleur comparables à celles de l'appel à projets dont le traitement local, caractérisé par de multiples conflits d'intérêt, avait motivé l'avis du Collège du MESRI (et le représentant du CNRS ne s'est pas non plus opposé à l'adoption à cette occasion d'une nouvelle « *charte de bonne conduite* », qui n'aurait pas permis d'empêcher les manquements observés en 2016, voir ma [note à ce sujet](#)).

Le référent déontologue du CNRS a considéré que je ne pouvais valablement le saisir des erreurs commises par les représentants du CNRS, puisque ces collègues n'étaient pas sous mon autorité. Comment comprendre cette disposition autrement que comme l'expression de la volonté de donner au supérieur hiérarchique (et jusqu'au PDG) le pouvoir d'étouffer une affaire potentiellement gênante ? Seul toi, cher Antoine, aurais pu valablement le saisir, mais tu n'as pas donné suite à ma demande en ce sens. La conséquence immédiate de l'absence de saisine du référent déontologue a

été que le CNRS ne s'est pas plus que l'UGA appliqué les recommandations de bon sens des instances déontologiques. Le CNRS n'a donc tiré aucune leçon de ses propres erreurs, et continue en 2021 à laisser se produire au conseil d'administration de l'UGA de très vraisemblables manquements à la déontologie.

Le CNRS a été informé des détails de l'affaire dès le début, d'abord au niveau du Directeur Scientifique Régional, puis très vite au niveau de ses deux PDGs successifs. Ce serait faire insulte à l'intelligence de ces collègues que de penser qu'ils ne sont pas immédiatement arrivés à la même conclusion que les instances déontologiques et que le tribunal. La question de savoir pourquoi ils ont choisi le silence, alors qu'ils avaient les moyens d'agir, se pose donc avec acuité (il faut noter que les trois autres organismes de recherche nationaux qui siègent au conseil d'administration de l'UGA, le CEA, l'INRIA et l'INSERM, n'ont pas plus agi que le CNRS, mais est-ce une consolation ?). On ne peut qu'imaginer que des considérations politiques ont primé sur les considérations déontologiques.

Le CNRS a vocation à prendre la tête d'une initiative nationale forte, capable de fédérer toute la communauté académique, pour extirper les racines profondes de l'hypocrisie actuelle de la déontologie de la recherche française (cf. ma [note sur la fabrique de l'hypocrisie de la déontologie de la recherche française](#), transmise au Collège de déontologie du MESRI, qui l'a laissée à ce jour sans réponse). J'espère de tout cœur que vos réponses claires au présent message donneront le signal de la reconstruction de la confiance dans l'engagement déontologique de la recherche française en général, du CNRS en particulier.

Veuillez agréer, Messieurs les Candidats, chers Collègues, avec mes remerciements pour votre engagement au service du CNRS, l'expression de mes sentiments cordiaux.

P. CINQUIN

